ADHESION KLAUS COMPAGNIE SAISON 2025-2026

<u>ADHESION DANSE ADAPTEE</u>: Particulier: **20,00€** Atelier hebdomadaire du jeudi de 15H30 à 17H00

TARIFS DES ATELIERS:

-Unité : **10,00€** -Mensuel : **33,00€**

-Trimestre : **92,00**€ (voir règlement 4/) -Annuel : **275,00**€ (voir règlement 5/)

NOM : Prénom : Adresse :

Code postal : Ville :

Tel: (fixe et portable):

Mail:

A remplir uniquement pour personne sous tutelle ou curatelle :

Nom responsable curatelle ou tutelle :

Adresse:

Code postale : Ville :

Tel: Mail:

Adresse de facturation (si différente) : Code postal : Ville :

Choix de facturation : mensuelle trimestrielle annuelle (Souligner ou entourer)

(Frais de compte de facturation : 20€ pour mensuelle ; 10€ pour trimestrielle ; 5€ pour annuelle)

REGLEMENT:

1/ Fournir un certificat médical mentionnant « apte à la pratique de la danse » (Valable trois ans) 2/ Tout mois entamé doit être réglé dans sa totalité. 3/ Régler la cotisation mensuelle avant le 15 de chaque mois. 4/ Pour la cotisation trimestrielle, régler le mois de septembre, puis avant le 15 de chaque trimestre. 5/ pour la cotisation annuelle, régler le mois de septembre, puis avant le 30 octobre la cotisation annuelle. 6/ L'association n'est pas responsable en cas de vol de bien personnel. 7/ En cas d'atelier supprimé par l'association, ce dernier sera récupéré à une date ultérieure selon les disponibilités du studio de danse. 8/ La Klaus Compagnie n'est pas assujettie à la TVA, tous les prix mentionnés sont en TTC 9/ Dans le cas ou l'adhérent cesse l'activité en cours d'année, ce dernier sera remboursé au prorata des séances effectuées uniquement dans les situations suivantes : arrêt médical (certificat médical à fournir), mutation professionnelle, déménagement dans un autre département (justificatif à fournir). L'article 9 n'est valable que pour les règlements trimestriels ou annuels.